

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES PROULX D'AMÉRIQUE

Amendement no. 1

6.1 Conseil d'administration. L'Association est administrée par un conseil composé d'un minimum de **sept (7)** administrateurs et d'un maximum de **neuf (9)** administrateurs qui proviennent, pour autant que ce soit possible, des différentes régions représentées à l'association. Il lui est loisible de désigner un comité directeur. Le conseil d'administration peut être désigné sous tout autre nom dans toute publication émanant de l'Association.

Amendement no. 2

13.1 Exercice financier. L'exercice financier de l'Association débute le **1^{er} septembre** pour se terminer le **31 août** de chaque année.

Clément Proulx, président

Association des Familles Proulx d'Amérique

15 septembre 2012